

Nombre de Conseillers en  
exercice : 34  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 33

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU JEUDI 17 décembre 2020**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Jeudi 17 décembre 2020, à 18 heures 30, par visioconférence, sous la Présidence de M. Sébastien KARCHER

Étaient présents ou représentés :

ARCES DILO	Madame	BAKOUR	Annie
ARCES DILO	Madame	PISSIER	Véronique
BAGNEAUX	Monsieur	GEORGES	William
BŒURS EN OTHE	Madame	GIVAUDIN	Françoise
CERILLY	Madame	VALLÉE	Edith
CERISIERS	Monsieur	HARPER	Patrick
CERISIERS	Monsieur	LOUVET	Dominique
CERISIERS	Madame	CATOIRE	Pouvoir à M Louvet
CERISIERS	Monsieur	LANDUREAU	Pouvoir à M Harper
COULOURS	Madame	VAILLANT	Christine
COURGENAY	Monsieur	PAGNIER	Daniel
COURGENAY	Monsieur	LANGILLIER	Gérard
FLACY	Madame	PIERRE	Claudine
FOISSY/VANNE	Madame	SAINCIERGE DURAND	Jeanne
FOURNAUDIN	Monsieur	VIOLETTE	Christophe
LA POSTOLLE	Monsieur	LAPOTRE	Daniel
LAILLY	Madame	CROSIER	Christiane
LES CLÉRIMOIS	Madame	POULIN	Isabelle
LES SIÈGES	Monsieur	BARBIRATI	Antoine
MOLINONS	Monsieur	BEZINE	Yves

PONT / VANNE	Madame	PICON	Valérie
St Maurice aux Riches Hommes	Monsieur	FAGEGALTIER	Francis
VALLÉES DE LA VANNE	Monsieur	LAMARRE	Absent
VALLÉES DE LA VANNE	Madame	BERTHELIN	Laetitia
VALLÉES DE LA VANNE	Madame	THÉROUÉ	Magalie
VALLÉES DE LA VANNE	Monsieur	MAUDET	Luc
VAUDEURS	Monsieur	MILOT	André
VAUDEURS	Monsieur	HERLAUT	Jacques
VAUMORT	Monsieur	PHILIPPON	Sébastien
VILLECHÉTIVE	Madame	VIÉ	Nicole
VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	KARCHER	Sébastien
VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE	Madame	DE CLERCQ	Priscillia
VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE	Madame	LOISON	Elisabeth
VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE	Monsieur	PUTHOIS	Alain

Formant la majorité des membres en exercice. Secrétaire de séance : Mme LOISON Elisabeth Absent non représenté : M.LAMARRE Guy

**❖ Assainissement de la commune des Sièges, délibération 67-2020, nomenclature 8.8 Environnement**

La commune des Sièges avait demandé, par délibération, que son territoire soit classé en assainissement collectif. Un zonage d'assainissement et les éléments du PLUi ont été portés à l'enquête publique en ce sens. La commune a contacté l'Agence de l'eau (AESN) pour s'informer des financements possibles. L'AESN a répondu par courrier (qui a été adressé aux Conseillers avec la convocation à la présente réunion) et qui est peu favorable.

Le conseil municipal des Sièges a décidé de renoncer à l'assainissement collectif et une délibération va être adressée à la CCVPO en ce sens.

M. Maudet dit que le zonage d'assainissement et le PLUi, qui seront bientôt approuvés, devront être modifiés et présentés de nouveau à l'enquête publique. M. Maudet s'engage à prendre contact avec le cabinet d'études pour modifier le zonage et le PLUi. Cela pourra être fait par modification simplifiée après l'approbation pour ne pas retarder le PLUi, mais aura un cout. Cette modification sera prise en compte dans l'étude de transfert de la compétence assainissement.

Le conseil communautaire à l'unanimité, approuve la décision de la commune des Sièges de transformer son zonage d'assainissement en zonage non collectif, désapprouve le zonage collectif, dit que les dossiers règlementaires seront modifiés en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an tels que ci-dessus et ont signé tous les membres présents.

Le Président  
Sébastien KARCHER

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture le 22 décembre 2020  
et publication ou notification le 22 décembre 2020

Préfecture de l'Yonne  
Date de réception de l'AR: 22/12/2020  
089-248900664-20201217-DE\_2020\_67-DE